

**DESCRIPTION DE POSTE
DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
D'ÉNERGIR INC.**

(la « Société »)

Le Conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») délègue au président et chef de la direction la responsabilité d'élaborer la planification stratégique d'Énergir, s.e.c. et de diriger l'exploitation d'Énergir, s.e.c. , sous réserve de l'obligation d'obtenir les autorisations spécifiques du Conseil ou de ses comités dans certains cas, et de rendre compte au Conseil. Les principales responsabilités qui découlent de ce mandat se résument comme suit :

- l'élaboration et l'exécution de la stratégie et des politiques de la Société et d'Énergir, s.e.c. ;
- l'élaboration de la structure organisationnelle, des plans d'affaires et des budgets;
- le recrutement, la rémunération et la formation des dirigeants, l'évaluation de leur rendement et la planification de la relève;
- la gestion et le développement des affaires, y compris l'élaboration de projets d'acquisition ou de désinvestissement;
- la mise en place et le suivi du contrôle interne;
- la nomination des représentants d'Énergir, s.e.c. sur le Conseil, ou équivalent, des filiales et coentreprises en collaboration avec le président du Conseil;
- le respect des lois et règlements applicables aux activités d'Énergir, s.e.c., ainsi que la conformité aux politiques d'Énergir, s.e.c. approuvées par le Conseil;
- la représentation de la Société et d'Énergir, s.e.c. auprès des intervenants tels les clients, l'unique actionnaire, Noverco Inc., les marchés financiers et les investisseurs, les organismes de régulation, les autorités gouvernementales et le public;
- la communication entre la direction d'Énergir, s.e.c. et les administrateurs;
- les rapports au Conseil et à ses comités sur toutes les matières qui permettront aux administrateurs de remplir en temps opportun leur responsabilité en matière de gouvernance d'entreprise.

Pour l'assister dans sa tâche, le président et chef de la direction préside un conseil de gestion qui réunit les autres hauts dirigeants d'Énergir inc. ainsi que certains directeurs.

Dans le cas où le président et chef de la direction est ou pourrait être perçue comme étant en conflit d'intérêts à l'égard d'un dossier dont l'évaluation relève de la responsabilité du conseil de gestion, le membre du conseil de gestion porteur du dossier se rapportera directement au président du Conseil pour toute question relative aux décisions afférentes. Le président du Conseil s'assurera, au besoin, de la contribution des autres membres du conseil de gestion quant à l'évaluation du dossier soumis pour décision.